








# Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2014/2235(INI)</a>	Procédure terminée
Création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du 21e siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise		
Sujet 4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail 4.15.06 Qualifications professionnelles, reconnaissance des qualifications		

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	 <a href="#">DLABAJOVÁ Martina</a> Rapporteur(e) fictif/fictive  <a href="#">JAZŁOWIECKA Danuta</a>  <a href="#">JONGERIUS Agnes</a>  <a href="#">MCINTYRE Anthea</a>  <a href="#">REINTKE Terry</a>  <a href="#">BEGHIN Tiziana</a>		16/12/2014
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	<b>CULT</b> Culture et éducation	 <a href="#">KYUCHYUK Ilhan</a>		01/12/2014
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Emploi, affaires sociales et inclusion</a>	Commissaire THYSSEN Marianne		

Evénements clés			
15/01/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/06/2015	Vote en commission		
01/07/2015	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0222/2015</a>	Résumé
09/09/2015	Débat en plénière		
10/09/2015	Résultat du vote au parlement		

10/09/2015	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0321/2015</a>	Résumé
10/09/2015	Fin de la procédure au Parlement		

### Informations techniques

Référence de procédure	2014/2235(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/8/01430

### Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE551.790</a>	23/03/2015	EP	
Avis de la commission	<b>CULT</b>	<a href="#">PE549.410</a>	07/05/2015	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE557.150</a>	08/05/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0222/2015</a>	01/07/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0321/2015</a>	10/09/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2015)748</a>	24/02/2016	EC	

## Création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du 21<sup>e</sup> siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Martina DLABAJOVÁ (ADLE, CZ) sur la création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du XXI<sup>e</sup> siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise.

Situation et enjeux : dans le sillage de la crise économique et financière, ainsi que du ralentissement de l'économie européenne, nombre d'États membres font face à un niveau élevé de chômage et d'endettement, à une croissance faible et à une pénurie d'investissements. De nombreux États membres affichent un taux de chômage des jeunes élevé, certains États membres affichant un taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 25 ans de plus de 50%.

L'Europe compte 24 millions de chômeurs, dont 7,5 millions de jeunes qui ne sont ni scolarisés ni en formation, alors que 2 millions d'emplois restent vacants. Les entreprises européennes souffrent d'une grave pénurie de travailleurs qualifiés ou dotés de compétences transférables.

Le marché du travail européen doit répondre à plusieurs enjeux majeurs, notamment la mondialisation, le vieillissement de la société, la rapidité des évolutions technologiques telles que la transition vers le numérique et la robotisation, l'inadéquation entre les compétences et les emplois ainsi que la progression de la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée qui, au regard de l'excédent de main-d'œuvre faiblement qualifiée, entraîne une polarisation des salaires.

Face à cette situation, les députés estiment que des politiques économiques et sociales et des réformes du marché du travail ambitieuses sont nécessaires pour stimuler la croissance et pour créer davantage d'emplois durables et de qualité. Ils insistent en outre sur la nécessité d'assurer la viabilité des systèmes de sécurité sociale, notamment par la mise à niveau des compétences des chômeurs en vue d'améliorer l'employabilité des personnes faiblement qualifiées.

Favoriser la compétitivité du marché européen : les députés appellent à des réformes ambitieuses qui favorisent l'intégration, une souplesse réfléchie, l'innovation et la mobilité, renforcent le rôle du dialogue social, stimulent la création d'un nombre plus important d'emplois débouchant sur un emploi durable et de qualité.

Le rapport met l'accent sur la nécessité de favoriser la convergence de l'éducation, de la formation et du marché du travail et souligne l'importance de rendre le droit du travail plus compréhensible pour les travailleurs et les employeurs. Rappelant que la mobilité professionnelle est un facteur fondamental, il encourage à faire du portail européen EURES pour l'emploi un outil incontournable du marché du travail européen. Des initiatives européennes visant à stimuler la mobilité telles que ERASMUS+, le cadre européen des certifications, le CV Europass ou le passeport européen des compétences devraient également être encouragées.

Les députés insistent sur :

- l'importance de tirer parti du fort potentiel économique des femmes en Europe et d'instaurer les conditions propices à leur évolution professionnelle;
- l'importance des politiques actives du marché du travail, de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'amélioration de la capacité d'adaptation à l'évolution technologique. Les jeunes en particulier devraient être les bénéficiaires des investissements dans l'éducation et la formation.

Anticiper les besoins en compétences : les députés insistent pour que les acteurs du marché du travail, notamment les organisations patronales et syndicales, soient étroitement associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de certification professionnelle. Ils préconisent :

- une meilleure définition des besoins actuels et futurs en matière de compétences et une amélioration du panorama européen des compétences, afin de mieux circonscrire les pénuries et les déficits en la matière dans certains secteurs, métiers ou régions ;
- de mieux coordonner les partenariats entre les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les autres autorités compétentes pour anticiper les besoins de main-d'œuvre.

Formation continue de tous les acteurs du marché du travail : le rapport reconnaît l'importance de développer l'apprentissage et la formation en milieu professionnel comme une autre voie possible vers l'emploi. Il suggère que des programmes de formation et de requalification et des programmes d'évaluation des compétences soient proposés aux chômeurs, de longue durée en particulier, afin d'augmenter leurs chances sur le marché du travail.

Les députés insistent sur l'importance :

- de permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une orientation et de conseils personnalisés sur les techniques de recherche d'emploi ou sur les formations à entreprendre pour que leurs compétences et aptitudes soient transférables;
- d'accroître l'adaptabilité de la main-d'œuvre afin de parer aux pénuries futures, via l'utilisation des fonds structurels européens;
- d'utiliser la garantie pour la jeunesse en tant qu'outil destiné à aider les jeunes à passer du système éducatif au monde du travail;
- de garantir l'égalité des chances et l'accès à l'enseignement et à la formation, en particulier pour les groupes défavorisés.

Le rapport préconise en outre :

- de renforcer les liens entre éducation et emploi en ciblant mieux les mesures visant à ramener le taux de décrochage scolaire au-dessous de 10% à l'horizon 2020. A cette fin, la formation professionnelle par l'apprentissage et d'autres systèmes similaires de formation en milieu professionnel devraient être plus valorisés car ils facilitent la transition entre le système éducatif et le monde professionnel;
- d'échanger des pratiques exemplaires entre les États membres et les autorités régionales et locales, de les valider, de les comparer et de mesurer leur efficacité, notamment en ce qui concerne la formation par alternance, la formation professionnelle ainsi que les régimes et programmes d'apprentissage en entreprise et de stage;
- de développer l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge. La législation européenne devrait s'appuyer sur le principe de priorité aux PME. Des mesures d'aide et d'incitation devraient bénéficier aux start-up, aux microentreprises et aux acteurs de l'économie sociale. Les États membres devraient alléger la fiscalité du travail et, en contrepartie, augmenter les impôts indirects ainsi que les impôts sur les biens immobiliers et le capital;
- de développer de nouvelles compétences et de nouveaux emplois, notamment dans le contexte de la transition numérique en incluant les compétences numériques dans l'apprentissage tout au long de la vie et en intégrant les nouveaux médias et technologies dans les programmes d'enseignement et de formation. Le rapport met l'accent sur le potentiel de création d'emplois que recèlent la réalisation du marché unique du numérique, la mise en place de l'union de l'énergie, l'investissement dans la recherche-développement et le développement des réseaux de transport.

La Commission et les États membres sont invités fournir des prévisions concernant l'évolution du marché du travail, eu égard notamment aux enjeux associés à la mondialisation, ainsi que des prévisions, par État membre et, plus largement, par secteur, sur les emplois et les compétences.

## Création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du 21<sup>e</sup> siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise

---

Le Parlement européen a adopté par 310 voix pour, 232 contre et 13 abstentions, une résolution sur la création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du XXI<sup>e</sup> siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise.

Une proposition de résolution de remplacement, déposée par les groupes Verts/ALE et S&D, a été rejetée en plénière par 216 voix pour, 360 contre et 19 abstentions.

Situation et enjeux : dans le sillage de la crise économique et financière, ainsi que du ralentissement de l'économie européenne, nombre d'États membres font face à un niveau élevé de chômage et d'endettement (9,8% pour l'UE 28, 26% en Grèce, 23% en Espagne), à une croissance faible et à une pénurie d'investissements. De nombreux États membres affichent un taux de chômage des jeunes (20,9% pour l'UE 28) nettement supérieur au taux de chômage moyen et ceux qui font état d'un recul du chômage constituent l'exception. Selon la Commission, jusqu'à 12,4 millions de personnes sont au chômage depuis plus d'un an, dont 6 millions depuis plus de deux ans.

Le marché du travail européen doit répondre à plusieurs enjeux majeurs, notamment la mondialisation, le vieillissement de la société, la rapidité des évolutions technologiques telles que la transition vers le numérique et la robotisation, l'inadéquation entre les compétences et les emplois ainsi que la progression de la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée qui, au regard de l'excédent de main-d'œuvre faiblement qualifiée, entraîne une polarisation des salaires.

Face à cette situation, le Parlement a souligné la nécessité de politiques économiques et sociales et de réformes du marché du travail ambitieuses pour stimuler la croissance et pour créer davantage d'emplois durables et de qualité. Il a insisté en outre sur la nécessité

d'assurer la viabilité des systèmes de sécurité sociale, notamment par la mise à niveau des compétences des chômeurs en vue d'améliorer l'employabilité des personnes faiblement qualifiées.

Favoriser la compétitivité du marché européen : le Parlement a préconisé des réformes ambitieuses qui favorisent l'intégration, une souplesse réfléchie, l'innovation et la mobilité, renforcent le rôle du dialogue social, stimulent la création d'un nombre plus important d'emplois débouchant sur un emploi durable et de qualité.

La résolution a mis l'accent sur la nécessité de favoriser la convergence de l'éducation, de la formation et du marché du travail et de rendre le droit du travail plus compréhensible pour les travailleurs et les employeurs. Elle a également insisté sur l'importance d'une classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions.

Rappelant que la mobilité professionnelle est un facteur fondamental, le Parlement a encouragé les initiatives européennes visant à stimuler la mobilité, telles que ERASMUS+, le cadre européen des certifications, le CV Europass, le passeport européen des compétences, ainsi que le portail européen pour la mobilité de l'emploi (EURES) qui devrait devenir un outil incontournable du marché du travail européen.

Les députés ont insisté sur :

- l'importance de tirer parti du fort potentiel économique des femmes en Europe et d'instaurer les conditions propices à leur évolution professionnelle ;
- l'importance des politiques actives du marché du travail, de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'amélioration de la capacité d'adaptation à l'évolution technologique. Les jeunes en particulier devraient être les bénéficiaires des investissements dans l'éducation et la formation.

Anticiper les besoins en compétences : le Parlement a insisté pour que les acteurs du marché du travail, notamment les organisations patronales et syndicales, soient étroitement associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de certification professionnelle. Il a préconisé :

une meilleure définition des besoins actuels et futurs en matière de compétences et une amélioration du panorama européen des compétences, afin de mieux circonscrire les pénuries et les déficits en la matière dans certains secteurs, métiers ou régions;

de mieux coordonner les partenariats entre les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les autres autorités compétentes pour anticiper les besoins de main-d'œuvre.

Formation continue de tous les acteurs du marché du travail : le Parlement a plaidé pour une conception plus souple et personnalisée de l'évolution de carrière ainsi que de l'éducation et de la formation tout au long de la vie professionnelle. Il a reconnu l'importance de développer l'apprentissage et la formation en milieu professionnel comme une autre voie possible vers l'emploi. Il a également suggéré que des programmes de formation et de requalification et des programmes d'évaluation des compétences soient proposés aux chômeurs, de longue durée en particulier, afin d'augmenter leurs chances sur le marché du travail.

Les députés ont insisté sur l'importance :

- de permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une orientation et de conseils personnalisés sur les techniques de recherche d'emploi ou sur les formations à entreprendre pour que leurs compétences et aptitudes soient transférables;
- d'accroître l'adaptabilité de la main-d'œuvre afin de parer aux pénuries futures, via l'utilisation des fonds structurels européens;
- de garantir que les mesures destinées aux chômeurs de longue durée respectent leur liberté de choix et que la formation soit abordable, acceptable et conforme à leurs besoins réels;
- d'utiliser la garantie pour la jeunesse en tant qu'outil destiné à aider les jeunes à passer du système éducatif au monde du travail;
- de garantir l'égalité des chances et l'accès à l'enseignement et à la formation, en particulier pour les groupes défavorisés.

La résolution a en outre préconisé:

- de renforcer les liens entre éducation et emploi en ciblant mieux les mesures visant à ramener le taux de décrochage scolaire au-dessous de 10% à l'horizon 2020. Dans ce but, la formation professionnelle par l'apprentissage et d'autres systèmes similaires de formation en milieu professionnel devraient être plus valorisés car ils facilitent la transition entre le système éducatif et le monde professionnel ; les synergies entre les systèmes éducatifs et le marché du travail devraient être améliorées;
- d'échanger des pratiques exemplaires entre les États membres et les autorités régionales et locales, de les valider, de les comparer et de mesurer leur efficacité, notamment en ce qui concerne la formation par alternance, la formation professionnelle ainsi que les régimes et programmes d'apprentissage en entreprise et de stage;
- de développer l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge. La législation européenne devrait s'appuyer sur le principe de priorité aux PME. Des mesures d'aide et d'incitation devraient bénéficier aux start-up, aux microentreprises et aux acteurs de l'économie sociale. Les États membres devraient alléger la fiscalité du travail;
- de développer de nouvelles compétences et de nouveaux emplois, notamment dans le contexte de la transition numérique, de la mise en place de l'union de l'énergie, de la recherche-développement et du développement des réseaux de transport.

Le Parlement a demandé aux États membres d'instaurer le salaire minimum en établissant, pour chaque État membre, un niveau de référence garantissant un revenu décent, par voie juridique ou conventionnelle, selon les pratiques nationales. Il a également invité la Commission de mettre sur pied une plateforme européenne pour la reconnaissance et l'évaluation des compétences communes à des activités et des métiers spécifiques, plateforme qui inclurait la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de programmes de bénévolat.